

**SERVICE DE L'ÉCONOMIE RURALE**

Courtemelon  
 Case postale 131  
 CH-2852 Courtételle  
 t +41 32 420 74 08  
 f +41 32 420 74 01  
 secr.ecr@jura.ch

Demande de permis de construire – Constructions agricoles, annexe AGR-7

**Préparation, stockage et vente de produits agricoles**

(ex. vente à la ferme, transformation fermière, halle de manutention)

Sont conformes à l'affectation de la zone agricole les constructions et installations qui servent à l'exploitation agricole ou à l'horticulture productrice. Leur sont assimilées les constructions servant à la préparation, au stockage ou à la vente de produits agricoles régionaux (valorisation). Les conditions suivantes doivent être remplies pour chaque demande: plus de la moitié des produits manutentionnés doivent provenir de l'exploitation du requérant, tous les produits stockés, préparés ou offerts à la vente doivent provenir de la région. La préparation des produits ne doit pas revêtir un caractère industriel. L'exploitation concernée doit conserver son caractère agricole ou horticole (= pas d'effets indésirables, ex. parking). Les locaux doivent autant que possible être aménagés à l'intérieur du volume bâti existant et dans tous les cas occuper une situation centrale dans l'entreprise agricole. Les véritables dépôts agricoles (p. ex. pour les coopératives agricoles) ne sont pas conformes à la zone agricole; ils doivent être implantés en zone à bâtir.

Données générales

Main d'œuvre spécifique:  Oui  Non

Nombre de personnes actives occupées de 15 ans et plus, selon taux d'activité:

Responsable d'exploitation			Famille			Autre		
+ 75%	74 à 50%	- 50%	+ 75%	74 à 50%	- 50%	+ 75%	74 à 50%	- 50%

Produits destinés à la vente

Description	quantité provenant de l'exploitation	quantité provenant de la région

Locaux et installations destinés à la préparation, au stockage et à la vente, existants et nouveaux

Description	location	propriété	N° parcelle RF	Capacité actuelle [m <sup>2</sup> ]	Capacité actuelle [m <sup>3</sup> ]	Capacité future [m <sup>2</sup> ]	Capacité future [m <sup>3</sup> ]
Local de transformation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Local de stockage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Local de vente	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Chambre froide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					

Justification du besoin de la nouvelle construction et autres remarques (champ obligatoire)

**Documents à fournir selon l'objet de la demande:**

- Sans demande de soutien financier à ECR, afin de prouver la viabilité de l'entreprise, une justification économique doit être jointe à la demande de permis de construire. Pour des coûts,
- jusqu'à fr. 100'000.- : le dernier boucllement comptable;
  - de fr. 100'000.- à 500'000.- : une planification économique et monétaire simplifiée;
  - au-delà de fr. 500'000.- : un budget d'exploitation complet.

Les documents confidentiels sont à adresser directement au Service de l'économie rurale à Courtemelon